



NATIONAL DAY OF MOURNING JOUR NATIONAL DE DEUIL

Est-ce aujourd'hui que vous perdrez la vie au travail?

Au cours des vingt-cinq dernières années, les gouvernements successifs se sont engagés à appuyer les travailleurs et travailleuses et leurs syndicats. Ils ont annoncé des lois et des règlements sur la santé et la sécurité au travail comptant parmi les meilleurs du monde. Malheureusement, ils n'ont pas affecté les ressources nécessaires à leur mise en application.

Depuis vingt-cinq ans, le nombre des Canadiennes et des Canadiens qui meurent chaque année à cause de quelque chose qui leur est arrivé au travail augmente sans cesse. Nous savons que des centaines d'autres personnes meurent de l'exposition à des carcinogènes et à des substances toxiques en milieu de travail, mais leur décès n'est pas reconnu attribuable au travail par les commissions des accidents du travail.

Le thème du Jour national de deuil du CTC est « Est-ce aujourd'hui que vous perdrez la vie au travail? ». Il porte à se demander pourquoi de si nombreux Canadiens et Canadiennes perdent la vie de façon injuste.

Malheureusement, en 2008, année la plus récente à l'égard de laquelle nous disposons de statistiques, 1 036 Canadiennes et Canadiens sont morts à cause de leur travail.

La raison pour laquelle les lieux de travail du Canada causent des décès dont le nombre augmente chaque année est que les lois ne sont pas mises en application et que cela permet à des employeurs insouciants de poursuivre leurs activités impunément.

Il est temps que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux nomment des procureurs spéciaux pour qu'ils portent des accusations en vertu du Code criminel contre les employeurs dont la conduite cause des décès ou des blessures graves. Il faut engager plus d'inspecteurs pour s'assurer que les employeurs respectent la loi. Les organismes gouvernementaux doivent être tenus responsables du carnage qui semble se poursuivre de manière débridée.

En ce 28 avril où nous prenons le temps de nous rappeler les personnes qui sont mortes ou ont été blessées ou rendues malades à cause de leur travail, je vous demande non seulement de réfléchir à l'importance de la santé et de la sécurité, mais aussi de penser à vos proches, soit à vos enfants, à votre conjointe ou conjoint, à vos frères et soeurs, à vos parents et à votre meilleur ami. Réfléchissez au rôle qu'ils jouent dans votre vie et dans celle de votre famille. Imaginez ce qui arriverait si l'une ou l'un d'entre eux perdait la vie. Chacune des 1 036 personnes décédées en 2008 avait des rêves, une mère et des personnes qui l'aimaient et qui continuent de l'aimer et auxquelles elle manque.

En toute solidarité,

Ken Georgetti,
Président



Congrès du travail du Canada
Canadian Labour Congress